

2011-2864  
2011-08-23

**LICE-AWAY**  
**Pour – on Insecticide - Non Systemic**  
**FOR BEEF, LACTATING AND NON-LACTATING DAIRY CATTLE**  
**COMMERCIAL**

Agricultural

Ready to use

Solution

Controls: Biting lice and horn flies and as an aid in the control of sucking lice.

**GUARANTEE:**

Permethrin .....1.0%

**KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN**

**READ THE LABEL BEFORE USING**

Store product in the original container. Keep tightly closed

REGISTRATION NO. 23777.02 PEST CONTROL PRODUCT ACT

Net Content:

Engage Animal Health Corporation  
1030 Gordon St.  
Guelph, ON N1G 4X5  
519-826-7878

**DIRECTIONS FOR USE:** LICE-AWAY POUR-ON INSECTICIDE is ready to use. No dilution is necessary. For control of biting lice and horn flies. Apply 15 mL (1/2 fl.oz) per 45 kg (100 lbs.) of bodyweight up to a maximum of 150 mL (5 fl.oz.) for any one animal. Pour along the back and down the face taking care to avoid the eyes, nose and mouth. Alternatively, LICE-AWAYPOUR-ON INSECTICIDE may be applied to the face with a cloth that is slightly moistened with the product. Repeat treatment as needed but not more than once every 2 weeks. For optimum control of lice, two treatments 14 days apart are recommended. Leave a one day interval between last application and slaughter.

**PRECAUTIONS: KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN:** For dairy cattle, DO NOT use this product in combination with any other permethrin product. Harmful if swallowed, inhaled, absorbed through skin. Avoid contact with skin, eyes, and clothing. Wash thoroughly with soap and water after handling and before eating or smoking. Do not breathe spray mist. Use with adequate ventilation. Wear protective clothing during application. If irritation appears, discontinue use.

Withhold application 24 hrs. before slaughter. Wash contaminated clothing before reuse. Do not contaminate feed, food, or litter. Do not contaminate food handling equipment. Store in original container away from feed and food. Do not contaminate any body of water. Highly toxic to crabs, fish and shrimp. Harmful to wildlife if allowed to contaminate lakes and streams. Do not use in areas where bee-keeping equipment or supplies are stored, or where milk is stored or processed. This product contains a petroleum distillate at 99% (proportion by weight) which is moderately to highly toxic to aquatic organisms.

**DISPOSAL:** Do not reuse container. Follow provincial instructions for any required additional cleaning of the container prior to its disposal. Make the empty container unsuitable for further use. Dispose of the container in accordance with provincial requirements. For information on the disposal of unused, unwanted product and the cleanup of spill, contact the Provincial Regulatory Agency or the manufacturer.

**FIRST AID: If on skin or clothing:** Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**If swallowed:** Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give any liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

**If in eyes:** Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Registration Number with you when seeking medical attention.

**TOXICOLOGICAL INFORMATION:** This product contains petroleum distillates. Vomiting may cause aspiration pneumonia. Treat symptomatically

**NOTICE TO USER:** This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the Pest Control Products Act to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

\*\*\*\*\*

This label transcript service is offered by the Pest Management Regulatory Agency to provide efficient searching for label information. This service and this information do not replace the official hard-copy label. The PMRA does not provide any guarantee or assurance that the information obtained through this service is accurate, current or correct, and is therefore not liable for any loss resulting, directly or indirectly, from reliance upon this service.

2011-2864

2011-08-23

## **LICE-AWAY**

**Insecticide Liquide – Non Systémique**

**POUR BOEUF, VACHES LAITIÈRES EN LACTATION OU NON**

**COMMERCIAL**

Agricole

Prêt à employer

Solution

Contrôle: Les poux piqueurs et les mouches des cornes et aide à contrôler les poux suceurs

**GARANTIE:**

Perméthrine.....1.0%

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

Ne conserver ce produit que dans son récipient d'origine. Conserver bien fermé

**No. D'HOMOLOGATION: 23777.02 LOI SUR LES PRODUITS  
ANTIPARASITAIRES**

Contenu net :

Engage Aninal Health Corporation  
1030 Gordon St.  
Guelph, ON N1G 4X5  
519-826-7878

**MODE D'EMPLOI:** L'INSECTICIDE LIQUIDE LICE-AWAY est prêt à employer. Il n'est pas nécessaire de le diluer. S'emploie pour contrôler les poux piqueurs et mouches des cornes. Appliquer 15 mL (1/2 on. liq.) par 45 kg. (100 livres) de poids corporel jusqu'à un maximum de 150 ml (5 on. liq.), pour quel que soit l'animal. Verser le long du dos et sur la face en évitant tout contact avec les yeux, le nez, et la bouche. L'INSECTICIDE LIQUIDE LICE-AWAY peut également être appliqué à la face à l'aide d'un tissu légèrement imbibé de produit. Répéter le traitement au besoin, mais pas plus d'une fois toutes les deux semaines. Pour une lutte optimale contre les poux, deux traitements à 14 jours d'intervalle sont recommandés. Allouer un intervalle d'un jour entre la dernière administration et l'abattage.

**PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Pour les vaches laitières, ne pas utiliser en conjonction avec d'autres produits contenant des perméthrines. Nocif si avalé, inhalé ou absorbé par la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver complètement à l'eau et au savon après la manutention du produit et avant de manger ou de fumer. Éviter toute respiration des émanations. Utiliser dans un endroit bien aéré. Pendant l'application, porter des vêtements protecteurs. Cesser l'utilisation aux premiers signes d'irritation. Cesser l'application pour 24 heures avant l'abattage. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Ne pas contaminer, les aliments pour animaux et pour humains et litières. Ne pas contaminer l'équipement de manutention des aliments. Ranger le produit dans son contenant loin des aliments pour humains et pour animaux. Ne contaminer aucun cours d'eau. Très toxique pour les crabes, les poissons et les crevettes. Ce produit est dangereux pour la faune si on le laisse contaminer les lacs et les ruisseaux. Ne pas utiliser dans les pièces de rangement de provision ou d'équipement destiné à l'exploitation apicole, ni dans les lieux de conservation et de traitement du lait. Ce produit contient du distillat de pétrole à 99% (proportion par poids) qui a une toxicité modérée à élevée pour organismes aquatiques.

**ÉLIMINATION:** Ne pas réutiliser ce contenant. Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage additionnel nécessaire du récipient avant sa disposition. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel. Disposer du récipient conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser à l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou au fabricant.

**PREMIERS SOINS:** En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant,

retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))